

Sommaire

- **1. Actualités du contrôle et de la collecte des archives publiques**
- **2. Actualités de l'archivage numérique**
- **3. Les bâtiments d'archives**
- **4. Point sur les projets en conservation préventive**
- **5. Enrichir et protéger les fonds d'archives en 2019 : une action de groupe**
- **6. Le portail FranceArchives**
- **7. Action culturelle et pédagogique**

Actualités du contrôle et de la collecte des archives publiques

- **Instructions et circulaires parues depuis le séminaire de Strasbourg**

- Note d'information DGP/SIAF/2019/008 en date du 18 octobre 2019 concernant le transfert des archives papier des caisses de l'ex-régime social des indépendants (RSI).
- Note d'information DGP/SIAF/2019/007 en date du 18 octobre 2019 concernant les archives des associations socio-judiciaires produites dans le cadre des procédures pénales.
- Note d'information DGP/SIAF/2019/005 en date du 10 octobre 2019 concernant la publication du programme TECH.GOUV par la direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État (DINSIC).
- Circulaire DGP/SIAF/2019/004 en date du 25 septembre 2019 relative aux impacts de la réforme de la prescription en matière pénale sur les archives des juridictions de l'ordre judiciaire.
- Fiche DGP/SIAF/2019/002 en date du 24 septembre 2019 de présentation des impacts archivistiques de mise en œuvre du programme « Procédure pénale numérique » (PPN) dans les juridictions.
- Note d'information DGP/SIAF/2019/001 en date du 17 juin 2019 concernant la mise à jour de l'instruction du 9 avril 2018 relative à la gestion documentaire et à l'archivage des documents et données de Pôle emploi.

- **Actualités**

Mise à disposition d'informations sur Sémaphore

Un nouvel espace « CST », réservé aux seuls personnels de l'État exerçant le contrôle scientifique et technique, a été créé dans Sémaphore afin de mettre à disposition des documents utiles ou textes en en préparation. Ces documents contiennent en effet des informations précieuses, mais souvent incomplètes ou à vérifier, ou non publiables, dont nous préférons réserver l'accès à des personnes autorisées plutôt qu'à l'ensemble des cinq cents personnes inscrites sur l'espace Sémaphore « Tableaux de gestion ».

Suivi du programme de Développement concerté de l'administration numérique territoriale (DCANT)

Les Archives de France poursuivent leur participation aux travaux du programme DCANT, programme animé par la direction interministérielle du numérique et chargé d'établir une concertation entre les services de l'État et les collectivités, représentées le plus souvent par des associations d'élus. Au-delà de la collecte d'informations et d'échanges, la participation des Archives de France à ces

travaux permet de sensibiliser à la prise en compte de l'archivage dans les projets de dématérialisation par les collectivités mais aussi par les autres administrations de l'État.

- **Travaux prévus en 2020**

Animation

L'année 2020 sera principalement consacrée à la mise en œuvre des actions en matière de collecte, évaluation et sélection portées par le Cadre stratégique commun de modernisation des archives 2020-2024 et celles qui ont été proposées lors de la concertation. Par ailleurs les travaux visant à améliorer l'animation du réseau des services publics d'archives en matière de collecte se poursuivront : mise à disposition d'information, facilitation des échanges, etc.

Un groupe de travail sur la transparence de la collecte se tiendra en 2019-2020 avec les personnalités qualifiées du Conseil supérieur des archives. L'objectif est d'exposer les méthodes de travail des services publics d'archives et de prendre en compte les demandes des usagers en matière d'évaluation et de sélection. Une séance inaugurale s'est tenue en septembre, la première séance de travail aura lieu aux Archives de Paris en décembre prochain.

Les contacts pris au second semestre 2019 avec le service des délégués (DPO) de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) et l'Assemblée des départements de France (ADF) sur la mise en œuvre du RGPD seront poursuivis : participation des directeurs d'Archives départementales qui le souhaitent à des réunions du réseau des DPO de l'ADF, et collaboration aux guides de durées de conservation publiés par la CNIL.

Publications

Un texte relatif au récolement réglementaire des archives communales à effectuer à la suite des élections municipales sera publié en début d'année 2020.

Un vade-mecum relatif aux modes de coopération entre collectivité en matière d'archives sera réalisé en 2020 afin de faire la synthèse des possibilités prévues par les textes législatifs et réglementaires (code du patrimoine et code général des collectivités territoriales).

Mélanie REBOURS
Bureau du contrôle et de la collecte des archives publiques

Actualités de l'archivage numérique

- **Actualité réglementaire et normative**

Normalisation et standards

La révision de la norme NF Z42-013 est achevée à 80 %. Cette norme, publiée en 2009 et intitulée « Archivage électronique. Spécifications relatives à la conception et à l'exploitation de systèmes informatiques en vue d'assurer la conservation et l'intégrité des documents stockés dans ces systèmes », est ancienne et ne correspond plus aux systèmes d'archivage électronique actuels. Le périmètre d'application a également été revu pour sortir la numérisation, notamment la « copie fidèle », traitée dans la NF Z42-026 (2017).

En 2009, après la finalisation d'un premier document et la phase d'enquête publique, plus de 1 400 commentaires ont été recensés. Les Archives de France et VITAM participent à l'examen unitaire et systématique des propositions d'améliorations, le consensus étant nécessaire pour permettre la publication ultérieure de la norme, prévue au premier trimestre 2020.

La NF Z42-013 de 2009 est une norme de « produit » informatique définissant un système d'archivage électronique ; le texte 2019-2020 est moins centré sur les technologies que sur les services. Le passage en norme de service sera donc envisagé.

La certification NF 461 sera mise à jour à la publication de la norme pour permettre d'évaluer la conformité à la NF Z42-013.

La révision de la norme NF Z40-350 a été relancée. Cette norme, publiée en 2009 et intitulée « Archivage. - Prestations d'archivage et de gestion externalisée de documents. - Service et mise en œuvre des prestations », est ancienne et ne correspond plus au marché actuel.

Arrêtée en 2015 pour non-consensus entre les grands groupes spécialisés dans le tiers-archivage et les PME du secteur transport et déménagement de biens, la révision de la NF Z40-350 a repris à l'automne 2019, avec pour objectif un texte en enquête publique mi-2020. Les Archives de France participent activement aux travaux de ce comité pour en assurer l'avancée et la coordination avec les bonnes pratiques (adaptées au niveau de service pertinent pour des archives non patrimoniales) en conservation (bâtiments, sécurité, gestion climatique...).

La certification NF 342 sera mise à jour à la publication de la norme pour permettre d'évaluer la conformité à la NF Z40-350.

SEDA. Après une année d'interruption, le comité de pilotage du Standard d'échange de données pour l'archivage a prévu une reprise des travaux fin 2019, avec pour objectifs la constitution d'un réseau d'experts (secteur public comme éditeurs et secteur privé), l'identification des évolutions légères à apporter au SEDA 2.1 (version « long terme ») et une feuille de route.

Agréments pour l'archivage externalisé d'archives publiques

Dix ans après la reconnaissance du tiers-archivage externalisé et l'instauration du système des agréments pour le tiers-archivage numérique ou papier, la progression remarquable du secteur permet de proposer une simplification du processus d'agrément, en conservant les mêmes finalités de qualité et de confiance dans les prestations proposées.

Un projet de décret propose, parmi d'autres mesures de simplification et déconcentration propres au ministère de la Culture, l'adossement de l'agrément aux certifications AFNOR correspondant aux normes déjà citées dans la réglementation : NF 461 (pour la norme NF Z42-013 sur les systèmes d'archivage électronique) et NF 342 (pour la norme NF Z40-350 sur l'externalisation « papier ») et un renouvellement automatique tant que la certification est renouvelée. Les Archives de France ayant largement contribué aux nouvelles rédactions des normes et étant présent dans les comités de certification, cela évite les doublons et les écarts de référentiels d'évaluation.

Le contrôle scientifique et technique et les échanges d'informations entre producteurs, tiers-archivistes et responsables de services publics d'archives restent inchangés.

Objectif légistique : fin 2019/début 2020 (avec système transitoire jusqu'à janvier 2021).

- **Actualité des outils**

La version 2 de VITAM a été livrée en janvier 2019. Les dernières fonctionnalités sont en cours de développement, les équipes travaillent actuellement à la livraison pour fin novembre de la dernière version intermédiaire (*release* 12) avant la version 3 (*release* 13). La version 3 sera livrée au premier trimestre 2020, cette dernière version, développée dans le cadre de la phase projet, sera suivie d'une *release* de transition avec la phase maintenance et amélioration continue du programme VITAM. Les développements concernent la finalisation de la gestion des droits des utilisateurs, le transfert entre système d'archivage numérique, mais également la gestion de différentes offres de stockage (bandes, serveurs, cloud...). Le programme compte actuellement quinze partenaires : des ministères, des opérateurs de l'État, mais aussi deux services d'archives départementales (Hérault et Vaucluse).

Après l'ouverture de service de la plateforme ADAMANT des Archives nationales en novembre 2018, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères verra son projet SAPHIR mis en production d'ici la fin de l'année. Au ministère des Armées, les équipes ont travaillé sur la reprise de données et la pré-production, ainsi que sur le cadrage de la fonction de préservation numérique dans le cadre du projet ARCHIPEL.

- **Animation de la communauté « Archivage électronique »**

Groupe d'experts sur les formats

Les Archives de France ont adhéré, au nom du ministère de la Culture, à l'association ARISTOTE, qui fédère les experts PIN (« Pérennisation de l'information numérique ») : Institut national de l'audiovisuel, Bibliothèque nationale de France, CINES, Archives de France, Archives nationales, Archives départementales, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, ministère des Armées...

PIN a créé un groupe de travail dédié aux questions de formats, avec une feuille de route large présentée déjà lors des journées des opérateurs 2019 (rassemblement de jeux de tests, études sur les

formats, animation d'une communauté d'experts de terrain, arbres de décision pour l'émulation ou les migrations, identification et/ou traduction de documentation internationale...).

Objectif : publier en libre accès des livrables sur le site PIN, rassembler et dynamiser la communauté des experts en préservation numérique. Il y en a aussi dans vos services : associez-les à ce groupe de travail (réunions à Paris ou par conférences téléphoniques avec partage d'écran) !

Labs Prospective numérique

Le bureau de l'archivage numérique, des normes et référentiels a inauguré en juillet dernier un nouveau rendez-vous dédié à l'archivage numérique : les « Labs Prospective numérique ». Ces séances, de deux heures chacune et une fois par mois à terme, permettent de faire le lien entre évolutions technologiques et pratiques archivistiques en réunissant des professionnels autour d'un sujet ouvert.

Après un lancement dédié à la transition bibliographique en bibliothèque, programme de grande envergure destiné à adapter les catalogues des bibliothèques à la recherche sur le web (voir ci-dessous), la deuxième session fut consacrée à la cartographie des différents outils (hors SAE et SIA) constituant l'écosystème de l'archiviste. Les retours d'expérience des participants ont montré une large palette d'outils, libres ou propriétaires utiles au quotidien pour des tâches aussi diverses que la gestion de projet, le traitement de fichiers, la communication, la production et l'analyse de données, la sécurité et le partage, etc.

Sujets demandés pour 2020 : mesurer le numérique ; l'archivage des bases de données ; référentiels partagés ou spécifiques ; archiver un réseau social ou un compte ? ; quand émuler ? , pages Wikipédia « Archivage » et « Pérennisation numérique » ; modèles et visualisation des processus de l'archivage numérique ; « Advocacy » : images, slogans, arguments choc, etc.

Un dispositif de conférence à distance sera proposé aux personnes qui le souhaitent (contact : archivage.numerique.siaf@culture.gouv.fr), et les synthèses des échanges publiées sur le carnet de recherche « Modernisation des archives » (<https://siaf.hypotheses.org/>).

- **Description archivistique**

Plusieurs projets de normalisation, visant à terme l'amélioration de la qualité des données et une meilleure exploitation de ces dernières sont en cours.

RiC (Records in Context)

L'élaboration de la nouvelle norme RiC, pilotée par le groupe EGAD du Conseil international des archives se poursuit. Fondée sur un modèle relationnel de type entités-attributs, elle se décline en trois parties : un modèle conceptuel (RiC-CM), une ontologie (RiC-O) et des recommandations d'application (RiC-AG). La publication d'une version 0.1 de l'ontologie fera prochainement l'objet d'un appel à commentaires publique. En ce qui concerne le modèle conceptuel, après un appel à commentaires pour la version bêta du modèle (publiée en 2016), une seconde version qui tient compte des remarques émises sera d'ici la fin de l'année soumise à un panel de *reviewers* sous la forme d'une version test.

RDA-FR et l'indexation des producteurs

Les travaux menés en bibliothèques dans le cadre de la transition bibliographique présentent un

intérêt certain pour l'évolution de la description archivistique. Pour rappel, la transition bibliographique est un programme national porté par le Comité stratégique bibliographique, qui consiste à implémenter un nouveau code de catalogage, RDA-FR, dans les différents catalogues des bibliothèques afin de les adapter au web sémantique.

Les archives sont actuellement impliquées dans les discussions du sous-groupe « Collectivités », et plus particulièrement dans la rédaction du chapitre 11, destiné à définir de nouvelles règles d'identification et de description pour les producteurs. La progression de la publication des règles est disponible sur le site de RDA-FR : <https://www.transition-bibliographique.fr/rda-fr/regles-publiees/>. Le modèle économique est nouveau pour des travaux menés dans un cadre AFNOR, avec un retrait progressif des normes remplacées par les chapitres (librement accessibles) du nouveau code de catalogage.

Le Fichier national d'entités (projet ABES/Bibliothèque nationale de France)

Dans le cadre de la transition bibliographique également, le Fichier national d'entités permettra de regrouper dans une même base les données d'autorité produites par les organismes dépositaires de collections documentaires, et de permettre à ces établissements de les produire et les gérer directement dans cette base mutualisée à l'échelle nationale entre différents types d'institutions culturelles, dont les archives. Un test de production sur Wikibase est en cours.

- **Actualité des actions de soutien au réseau**

AD-ESSOR

Journée de restitution des porteurs de projet AD-ESSOR 2018-2019. Le 5 juin 2019 a eu lieu à l'Institut national du patrimoine une journée d'échanges entre les porteurs de projet ayant participé à la dernière édition (2018) d'AD-ESSOR. Les présentations et retours d'expérience ont permis d'aborder diverses problématiques autour de l'archivage électronique. Les participants ont par exemple rappelé l'importance d'inscrire l'archivage électronique dans un contexte plus global de gouvernance de la donnée, en lien notamment avec les délégués à la protection des données (DPO). Ils ont également soulevé des questions de communication et d'accès aux archives et rappelé que la mise en production d'un système d'archivage électronique, la prise en charge et le versement de nouveaux flux sont des projets à part entière, qui doivent faire l'objet d'une véritable réflexion pour éviter une sous-utilisation du système d'archivage électronique.

Les supports de présentation des participants ainsi que le compte rendu de la journée sont disponibles sur le carnet de recherche « Modernisation des archives », à l'adresse <https://siaf.hypotheses.org/978>.

Bilan de l'appel à projets. L'appel à projets AD-ESSOR a permis, en six éditions (2014-2019), de soutenir 141 dossiers, pour un montant total de 3 259 876 €. Voici le détail des montants alloués :

Année	Somme allouée	Subvention la plus élevée	Subvention la plus basse	Médiane
2014	443 800 €	35 000 €	4 000 €	16 000 €
2015	407 088 €	99 112 €	9 340 €	20 145 €
2016	435 753 €	85 000 €	5 400 €	16 950 €
2017	642 039 €	120 000 €	2 062 €	22 604 €
2018	625 101 €	91 982 €	1 134 €	20 000 €
2019	706 095 €	60 000 €	5 748 €	14 892 €

Avec un total de 91 projets soutenus (86 projets menés par des départements, et 5 par les partenaires du projet SAEM), en tant que porteur ou partenaire d'un dispositif mutualisé, les Archives départementales ont constitué le cœur des participants à l'appel à projets AD-ESSOR.

Ont été soutenus des études de cadrage, le déploiement de systèmes d'archivage électronique, mais aussi des projets variés (étude sur un sujet précis, infrastructures, développements spécifiques, connecteurs, etc.). L'accompagnement des collectivités via l'appel à projets AD-ESSOR a ainsi permis une nette progression de l'archivage numérique dans les services d'archives territoriaux depuis 2014. En 2014, 6 départements étaient ainsi équipés d'un système d'archivage électronique, contre 35 en 2018. Parmi les 35 départements qui possèdent un système d'archivage électronique, 26 ont bénéficié d'une subvention AD-ESSOR depuis 2014.

Pour plus de précisions sur le bilan AD-ESSOR, voir le bilan complet disponible sur FranceArchives, à l'adresse <https://francearchives.fr/fr/article/91524891>.

Archivage numérique en territoires

Pour continuer à accompagner les collectivités territoriales dans leurs projets d'archivage numérique, les Archives de France ont lancé un nouvel appel à projets intitulé « Archivage numérique en territoires ». Cet appel à projets, ouvert jusqu'au 15 novembre 2019, est toujours destiné aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux ou de santé, engagés ou souhaitant s'engager dans un projet lié à l'archivage numérique, dans la mesure où ces structures possèdent un service d'archives constitué.

L'appel à projets est destiné à soutenir les différentes phases d'un projet d'archivage numérique. À ce titre, il est orienté autour de trois grands axes :

- projet d'archivage ;
- mise en œuvre d'un système d'archivage numérique définitif ;

- réflexion autour du déploiement de la solution logicielle VITAM.

Les Archives de France ont décidé de soutenir particulièrement les projets mutualisés et/ou favorisant la réutilisation qui pourront recevoir une subvention majorée.

Les dossiers seront examinés le 13 décembre par un jury composé de membres des Archives de France, d'informaticiens (VITAM, DINUM, SDSI) et de conseillers archives des DRAC. Les notifications de subvention seront envoyées aux candidats retenus en janvier ou février 2020.

Plus d'information sur la page « Archivage numérique en territoires » de FranceArchives : <https://francearchives.fr/fr/article/171593987>.

Bureau du contrôle et de la collecte des archives publiques
Bureau de l'archivage numérique, des normes et référentiels

Les bâtiments d'archives

Dix ans après la précédente version, un texte réactualisé des *Règles de base pour la construction et l'aménagement d'un bâtiment d'archives* présente les recommandations des Archives de France.

Il indique les points sur lesquels il convient d'être vigilants, de la hauteur sous plafond des magasins, maintenant recommandée à 2,60 mètres, à l'importance de la maintenance du bâtiment. Une des principales réactualisations concerne le traitement climatique, la version précédente ayant été écrite avant la construction de Pierrefitte-sur-Seine et de plusieurs bâtiments d'Archives départementales de grande ampleur. La politique d'assouplissement de consignes climatiques fixes, hiver comme été, est maintenant entrée dans les mœurs. Un bâtiment d'archives comporte en moyenne de 60 à 70 % de surface de magasins de conservation ; c'est dire l'importance à donner à la conception de ces espaces en intégrant le sujet du développement durable.

En concevant des édifices fonctionnels pour la conservation des archives, les architectes apportent un supplément d'âme, de couleur et de matière. La notion de « bonheur au travail », de plus en plus émergente, passe bien évidemment par la qualité des lieux, conçus pour les archives, les archivistes et leurs publics.

- **Archives départementales et régionales : bâtiments en chantier ou récemment inaugurés, constructions neuves, extensions avec réhabilitation, annexes**

		
<p>Archives départementales de l'Aisne</p> <p>40 kml, 15 M €</p> <p>février 2017-juillet 2018</p> <p>Inauguré le 10 novembre 2018</p> <p>Rayonnages mobiles électriques</p> <p>Architectes : De Alzua</p>	<p>Archives départementales de la Haute-Garonne</p> <p>29 kml, 7 M €, annexe (conservation)</p> <p>Travaux 2019-2020</p> <p>Pose de la première pierre en septembre 2019</p> <p>Architectes : 360° architecture</p>	<p>Archives départementales de l'Isère</p> <p>70 kml, 25 M €</p> <p>avril 2018-fin 2020</p> <p>Pose de la première pierre en septembre 2018</p> <p>Architectes : d3 et CR&ON</p>

 <p>Archives départementales de Loir-et-Cher</p> <p>Réhabilitation d'un bâtiment tertiaire : annexe à Vineuil</p> <p>11 kml, 3,5 M €</p> <p>mars 2017-septembre 2018</p> <p>Inauguré le 26 avril 2019</p> <p>Architectes : AUP</p>	 <p>Archives départementales de la Loire</p> <p>Extension des magasins et locaux de travail</p> <p>11 kml, 2,7 M €</p> <p>Inauguré le 20 septembre 2019</p> <p>Architecte : Rivat</p>	<p>Trois extensions en début de chantier</p>   <p>Archives départementales des Côtes-d'Armor (10 kml)</p> <p>Archives départementales de Maine-et-Loire (17 kml)</p> <p>Archives départementales du Puy-de-Dôme (15 kml)</p> 
 <p>Archives départementales de Meurthe-et-Moselle</p> <p>Extension et réhabilitation d'une ancienne école normale</p> <p>32 M € (budget global), 15 kml</p> <p>2013-2019</p> <p>Architecte : Daniel Rubin</p>	 <p>Archives départementales de Saône-et-Loire</p> <p>Extension des magasins au bas de la tour</p> <p>4 kml, 1,5 M €</p> <p>janvier 2017-2018</p> <p>Inauguré en mars 2019</p> <p>Architecte : M^{me} Ponterosa</p>	 <p>Archives départementales de la Haute-Vienne</p> <p>Extension des magasins et restructuration des espaces publics.</p> <p>17 kml, 10 M €</p> <p>juillet 2017-2020</p> <p>Architectes : Séquences</p>

		
<p>Archives de la Guadeloupe</p> <p>Extension des magasins et réhabilitation des magasins existants</p> <p>6 kml</p> <p>2016-2020</p> <p>Architectes : Romney et Jalet</p>	<p>Archives de la Guyane</p> <p>Maison des mémoires et des cultures (avec des réserves de musées)</p> <p>21 kml, 20 M €</p> <p>2015-2019</p> <p>Déménagement fin novembre 2019</p> <p>Architectes : d3</p>	<p>Archives régionales de la Réunion</p> <p>Réhabilitation d'une ancienne concession automobile</p> <p>juin 2018-novembre 2019</p>

Citons également l'extension de l'annexe des Archives départementales de la Côte-d'Or (7 kml, 1,9 M €) ; fin de chantier en septembre 2019.

- **Archives départementales : projets en phase de concours ou de conception**

- Bâtiments neufs : Loiret ; Pas-de Calais ; Mayotte.

- Extensions ou annexes : Alpes-de-Haute-Provence ; Hautes-Alpes ; Lot ; Lozère ; Manche ; Morbihan ; Hautes-Pyrénées ; Pyrénées-Orientales ; Tarn-et-Garonne.

- **Archives municipales**

De nombreuses municipalités choisissent de réhabiliter des bâtiments existants. Il convient de choisir des édifices présentant des qualités architecturales ou structurelles suffisantes. Les municipalités faisant le choix d'un bâtiment neuf sont plus rares. C'est pourquoi le projet de nouveau bâtiment pour les archives municipales de la Rochelle mérite d'être souligné : 14 kml, par adm architectes, pour 5,2 M € ; début de chantier prévu fin 2019.

De nombreux bâtiments sont en cours ou achevés : Angers, Compiègne, Lille (annexe), Montfermeil, Pertuis, Saint-Cyr-sur-Loire, Rillieux-la-Pape, Tours « plus », Valence. Ont été inaugurés : communauté d'agglomération Seine-Eure, Vitry, Wissembourg.

Plusieurs projets sont en phase de concours ou de conception : Bourg-en Bresse, Métropole européenne de Lille, Orange.

France SAÏE-BELAÏSCH
Bureau de l'archivage numérique, des normes et référentiels

Point sur les projets en conservation préventive

- **Fabrication de films pédagogiques sur la conservation préventive : volet 2, le plan d'urgence**

Le deuxième volet des films tutoriels sur la conservation préventive porte cette année sur les plans de sauvegarde des biens culturels (PSBC). Composé de deux épisodes, il se focalise tout particulièrement sur l'organisation des opérations de sauvetage et la communication entre les équipes, qui sont les deux points de difficulté principaux constatés lors de sinistres réels ou d'exercices grandeur nature. Ces films seront accompagnés d'un *serious game* (jeu sérieux) qui permettra aux apprenants de tester, grâce à une mise en situation, les connaissances qu'ils auront acquises lors du visionnage des films, et de vérifier leur capacité à gérer une situation de crise.

Films et *serious game* seront disponibles sur le site FranceArchives dès le début de l'année 2020 ; ils seront complétés d'autres outils, aide à la priorisation des fonds, modèles de PSBC, fiches, qui pourront aider les services d'archives à mettre en place leur PSBC. Pourra également être organisé à terme, et pour ceux qui auront achevé leur plan, un accompagnement lors de sessions d'exercices PSBC grandeur nature sur site.

- **Actualité de la normalisation**

Début 2020, deux normes en conservation préventive pour les archives seront publiées.

La norme française NF Z40-016 (« Information et documentation. - Papiers et cartons de conservation. - Mesure de l'impact des matériaux de conservation sur la cellulose du papier ») sera normalisée au niveau international (ISO). Cette norme, essentiellement destinée aux distributeurs de matériaux de conservation, décrit le protocole à adopter pour vérifier l'impact, sur les documents d'archives sur support papier, des papiers et cartons utilisés pour la conservation, et donc leur aptitude à être utilisés pour le conditionnement et la restauration des fonds d'archives.

La norme internationale ISO/TR 19815 (« Information et documentation. - Gestion des conditions environnementales pour les documents d'archives et de bibliothèques ») sera traduite en français. Destiné à compléter la norme ISO 11799:2016, ce fascicule technique, publié en version anglaise fin 2018, établit un cadre stratégique pour les prises de décision concernant les conditions environnementales (climat, lumière, etc.) à adopter pour la conservation des collections d'archives et de bibliothèques. S'agissant d'une norme internationale, tous les types de climat sont pris en compte.

- **Formations**

Démarre cette année un nouveau cycle pour la formation « La conservation préventive, un travail d'équipe : accompagnement sur trois ans ». Les trois nouveaux services qui bénéficieront de cette formation sur la période 2019-2021 sont les Archives nationales d'outre-mer, les Archives départementales de la Charente et les Archives départementales du Finistère.

Parallèlement à cette formation, deux journées de sensibilisation à la conservation préventive, accompagnées d'un atelier de dépoussiérage et de chemisage, sont organisées en interne pour l'équipe des Archives départementales de l'Ain.

- **Marchés publics de conservation-restauration des biens culturels**

Un guide très complet a été rédigé par le service du livre et de la lecture ainsi que les différents services de la direction générale des patrimoines, dont les Archives nationales, sur les marchés publics de conservation-restauration des biens culturels. Il est consultable sur le site du ministère de la Culture, à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Conservation-restauration/Principes-et-methodes/Marches-publics-et-conservation-restauration-des-biens-culturels>.

Thi-Phuong NGUYEN
Bureau de l'archivage numérique, des normes et référentiels

Enrichir et protéger les fonds d'archives en 2019 : une action de groupe

- **Modernisation des archives et protection du patrimoine archivistique : perspectives 2020-2024**

Le nouveau Cadre stratégique commun de modernisation des archives, couvrant la période 2020-2024, définit un certain nombre d'axes et d'objectifs invitant à revoir notre action en matière d'enrichissement comme de protection du patrimoine archivistique, avec comme fil rouge la simplification de l'accès aux archives pour les usagers et la transparence sur nos pratiques de collecte et d'évaluation.

À la lumière de ces enjeux fondamentaux et durables, la question des actions menées par le réseau des archives publiques en matière de sauvegarde et de collecte de fonds d'archives privées, mais aussi en matière de protection du patrimoine public via la revendication des documents publics ou le contrôle des exportations prend une nouvelle acuité : quel rôle le service public doit-il jouer dans la dynamique de préservation et de valorisation du patrimoine archivistique dans son ensemble, et avec quels partenaires ? comment repenser et reconfigurer notre réseau, nos outils et nos actions pour répondre à ces priorités restructurées ?

Cette co-construction permettra une plus grande efficacité et une meilleure lisibilité de notre démarche commune, de notre engagement pour la conservation et la mise à disposition du patrimoine archivistique, public comme privé.

- **Enrichir les collections publiques : une gageure toujours renouvelée**

Les crédits d'acquisition et de subvention se sont montés en 2019 à 270 000 €, faisant de cet exercice l'un des mieux dotés en crédits d'acquisition depuis 2013, même si cette allocation demeure modeste au regard de l'évolution généralement à la hausse du marché des manuscrits.

Les subventions absorbent en 2019 plus de 56 % de cette allocation.

Quelques exemples d'acquisitions et de subventions :

- archives de la famille de Forbin (Archives départementales des Bouches-du-Rhône) : fonds d'une grande richesse conservé au château des Issarts, englobant 770 pièces couvrant une large période du XIII^e siècle au XVIII^e siècle ;

- archives de Robespierre (Archives départementales Pas-de-Calais), vente Ader d'avril 2019 [collection Aristophil] : les seuls manuscrits autographes judiciaires de Maximilien de Robespierre comme avocat à Arras, intervenant devant le Conseil d'Artois pour défendre le droit de chasse exclusif du comte Louis-Léon-Eugène de Maulde sur sa seigneurie de La Buissière ; ces documents inédits et très rares complètent à la fois les archives illustrant la famille Robespierre et le chartrier de la seigneurie de La Buissière ;

- maquette et atlas géométral (Archives départementales Cher), vente Aguttes du 23 septembre 2019 :

maquette tridimensionnelle du château de Castelnaud et atlas géométral du même domaine, fin XVIII^e siècle, documents exceptionnels complétant le très riche chartier de Castelnaud acquis en 1978 ;

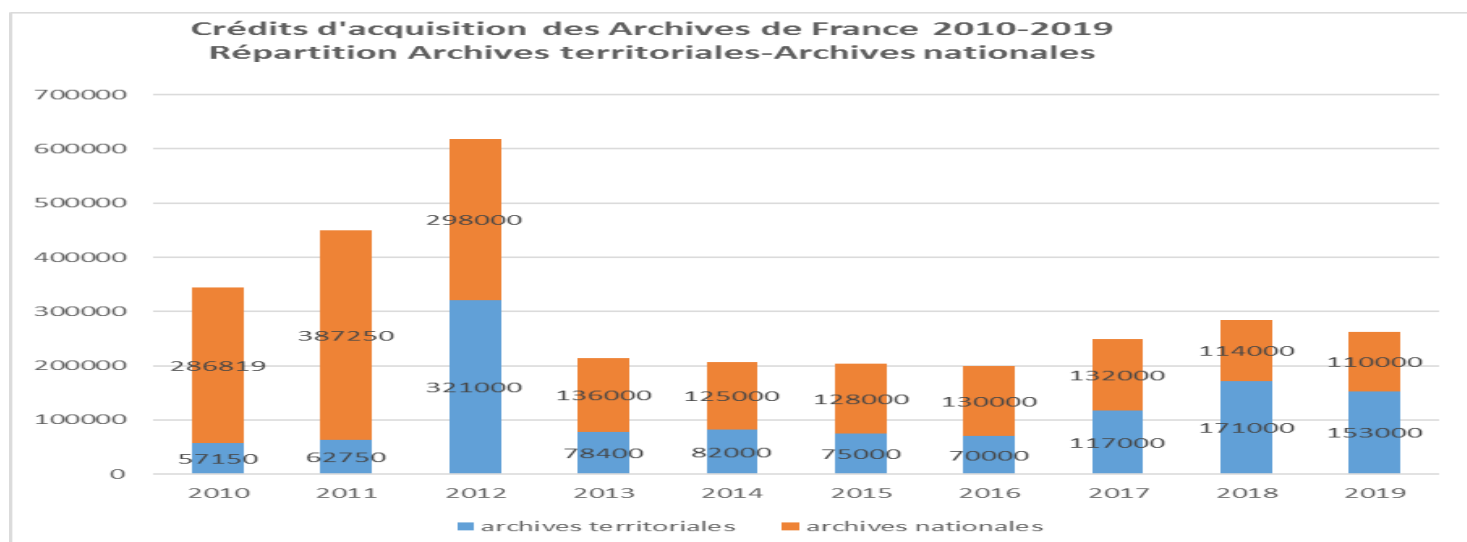
- archives du surintendant de la Maison du comte de Provence, Jules-David Cromot du Bourg (Archives nationales), vente Tessier-Sarrou du 29 mai 2019.

- **Quand l'archive d'entreprise devient « archive historique » : histoire du fonds Casino**

Le fonds d'archives du groupe Casino a été classé « archives historiques » par arrêté du 5 juillet 2019, disposition couronnant une fructueuse et longue collaboration entre le groupe, la ville de Saint-Étienne et le service des Archives municipales pour préserver et valoriser un ensemble unique : déposé aux Archives municipales de Saint-Étienne en 2016, ce corpus resserré (200 ml) livre un témoignage remarquable sur la transformation d'une entreprise à succursales en une multinationale, mais aussi sur l'histoire d'une entreprise intimement liée à son territoire.

Ce classement s'inscrit en outre dans une dynamique de valorisation très active, soutenue par l'ensemble des parties prenantes : deux expositions en 2019 aux Archives municipales et au musée d'art et d'industrie de Saint-Étienne, création d'un conseil scientifique et journée d'étude prévue fin 2019 en partenariat avec l'université Jean-Monnet consacrée à la production et à la vente chez Casino, prélude au colloque de 2020 sur l'entreprise, la distribution et leurs territoires.

Le fonds d'archives Casino rejoint ainsi le club restreint des fonds d'archives d'entreprises classés archives historiques depuis 1941 (sept sur soixante-deux fonds au total) : l'enjeu de sauvegarde et de connaissance de la mémoire du patrimoine industriel et économique national est au cœur de cette démarche.



- **Contrôler et revendiquer**

Assurer la veille sur les exportations

À l'intérieur du territoire intracommunautaire, le contrôle des demandes d'exportation de biens culturels porte sur les exportations définitives, via l'octroi d'un certificat d'exportation, et temporaires (autorisation de sortie temporaire), ainsi que sur les exportations temporaires de trésors nationaux. Hors du territoire européen, les demandes de sortie, définitives ou temporaires, font l'objet d'un second contrôle donnant lieu le cas échéant à une licence d'exportation.

Si le nombre des délivrances d'autorisations de sortie temporaire demeure stable depuis plusieurs années, le nombre des certificats d'exportation pour un bien culturel augmente nettement depuis 2018 : plus de 20 % environ en 2018, près de 50 % en 2019. La dispersion de la collection Aristophil en vente aux enchères en constitue la cause première.

Il convient de noter que l'instruction de ces demandes permet de repérer des documents publics ou d'un grand intérêt patrimonial, à l'instar du privilège de l'empereur Louis le Pieux pour l'abbaye de Corbie, acquis en 2018 par les Archives départementales de la Somme avec le soutien des Archives de France.

Enfin, dans le cadre de la dématérialisation des procédures lancée par le ministère de la Culture afin de développer l'accès en ligne pour les citoyens, la Mission pour la protection du patrimoine archivistique travaille, avec les services des musées de France, du livre et de la lecture et des monuments historiques, à un projet de dématérialisation de l'instruction des demandes de certificat d'exportation pour les biens culturels, qui devrait entrer en vigueur dans le courant de l'année 2020.

Protéger les archives publiques

Le nombre et les modalités de revendication sont restées dans la droite ligne des années précédentes, y compris dans le cadre du suivi de l'affaire Aristophil (voir ci-dessous), sachant que les critères de revendication ont été validés au plan interministériel :

- l'autorité publique est seule habilitée à définir ce qu'est un document public : en cas de contestation par un tiers, celui-ci peut saisir le juge ;
- la revendication porte sur des archives indubitablement publiques, et dont l'intérêt patrimonial est avéré ;
- les archives privées incorporées au domaine mobilier public (par achat ou libéralité) entrent dans le périmètre des archives revendicables si elles en ont été distraites frauduleusement, et ce quelle que soit la date de leur « extraction » ;
- conformément au principe archivistique fondamental de respect des fonds, des archives publiques distraites d'un corpus documentaire cohérent sont revendicables ;
- le passage en vente antérieurement, quelle qu'en soit la date, ne doit pas faire obstacle à une revendication dès lors qu'il apparaît que l'administration n'a pas été en mesure de contrôler la nature des documents (faute de réception d'un catalogue ou de sa transmission dans des délais opérationnels, ou d'une description équivalente, et sous réserve que la nature des descriptions permette de préjuger du caractère public des documents décrits) ;
- le statut du document (original, copie ou brouillon) pas plus que la date ou la valeur marchande ne font obstacle à une revendication.

Le suivi de l'affaire Aristophil a été compliqué par la difficulté d'accès aux collections pour les trois

ministères concernés (Europe et Affaires étrangères, Armées et Culture), du fait du refus direct ou indirect de la société Aguttes, chargée de la reprise de la société Aristophil depuis 2016, ce qui a considérablement ralenti, voire interrompu, l'achèvement des opérations de vérification portant sur le statut public ou privé des lots : une nouvelle mise en demeure a été adressée à la société, en mai 2019, aux fins de restitution des documents revendiqués, faisant suite aux précédentes mises en demeure formalisées en 2015 et 2018.

En septembre 2019, une rencontre avec les liquidateurs a permis de définir de nouvelles priorités dans le règlement de ce dossier, autour des enjeux : financier pour la liquidation, et de coordination interministérielle et de protection patrimoniale pour l'État. Une demande de transaction devrait intervenir prochainement de la part des liquidateurs, les administrations demandant de leur côté à accéder de nouveau aux collections pour affiner et achever leurs analyses sur le fonds dans les meilleurs délais.

Nathalie ALBIN-PORTIER et Frédérique BAZZONI
Mission pour la protection du patrimoine archivistique

Le portail FranceArchives

La fin du premier marché quadriennal de développement du portail FranceArchives (décembre 2015-décembre 2019) est l'occasion de faire un bilan des réalisations, tandis que le démarrage d'un second marché quadriennal (septembre 2019-septembre 2022) ouvre de nouvelles perspectives.

- **De la V1 du portail...**

De 30 000 instruments de recherche présents en ligne à son ouverture en mars 2017, le portail est passé à près de 47 000 (plus de 8 800 000 unités de description) provenant de 65 institutions différentes : Archives nationales ou ministérielles (5 services pour 26 875 inventaires), départementales (41 services pour 17 887 inventaires) et communales (10 services pour 1 044 inventaires) en premier lieu, mais de plus en plus d'établissements publics (8 institutions pour 1 225 inventaires), et même un premier service d'archives privées (la CFDT, 7 inventaires).

Le portail permet maintenant d'intégrer tous les formats d'instruments de recherche (XML-EAD, Dublic Core, PDF et CSV), que ce soit par import manuel ou par moissonnage via le protocole OAI-PMH. FranceArchives moissonne désormais onze entrepôts, et des tests concluants ont été réalisés pour plusieurs autres. L'équipe FranceArchives travaille avec les prestataires pour améliorer la compatibilité des données disponibles dans les entrepôts OAI-PMH, qu'ils proposent maintenant couramment. Le portail permet également d'importer et d'afficher des notices de producteurs au format XML-EAC-CPF.

Outre son rôle d'agrégateur, le portail remplit aussi celui de disséminateur, d'une part en proposant en *open data* l'intégralité des instruments de recherche qu'il rassemble, d'autre part en important des instruments de recherche sur le Portail européen des archives (APE, <http://archivesportaleurope.net>). Sur APE, les métadonnées archivistiques françaises représentent 7,5% de l'ensemble des données, faisant de la France le sixième fournisseur, sur un total de 23 pays européens.

Pour donner de la visibilité sur le web aux collections ainsi qu'aux activités scientifiques et culturelles des services d'archives, le modèle de données schema.org, mis en place par les trois principaux moteurs généralistes du web, Google, Yahoo et Bing, en 2011, a été implémenté. Cela permet une bonne indexation des instruments de recherche par les robots indexeurs, et l'équipe FranceArchives surveille l'évolution du référencement grâce aux outils de statistiques, en particulier Google Search Console.

Enfin, saisissant les opportunités qu'offre le web sémantique pour homogénéiser, « désambigüiser » des données et en proposer un accès innovant, les autorités « lieux », « agents » (personnes et collectivités) et « sujets », extraites de l'indexation des instruments de recherche, ont fait l'objet de traitements spécifiques : alignements vers des référentiels externes, groupement, harmonisation de libellés. Les lieux ont jusqu'à présent bénéficié des développements les plus poussés. Partant des *noms de lieux* indexés dans les instruments de recherche selon la forme normalisée de la norme NF-Z44-081, un alignement automatique a été réalisé vers le référentiel international GeoNames, permettant de récupérer les coordonnées géographiques et de proposer une visualisation sur une carte.

Lorsque plusieurs autorités sont alignées vers une même entité GeoNames, elles sont alors groupées sous l'entité possédant le libellé le plus complet. Enfin, un alignement à la rue a été lancé sur la base des adresses nationales (BAN). Ainsi, environ 83 000 noms de lieux sont alignés sur GeoNames et BAN, et accessibles via une carte. Ces alignements, qui sont joués à chaque import de nouvelles données sur le portail, seront restitués aux services producteurs des instruments de recherche et mis en *open data*.

Aligner les *noms de personnes* vers des référentiels externes pour les « désambiguer » s'est avéré plus compliqué. Seuls 14 % des noms indexés dans les instruments de recherche rassemblés par le portail comportent des dates ou une autre précision (qualité, fonction...). Un alignement automatique vers les bases Wikidata et data.bnf.fr a toutefois permis de récupérer des liens et des informations (dates et profession) pour 8 à 10 % des données. Les *sujets*, quant à eux, sont alignés vers le thesaurus pour l'indexation des archives locales (ex-thesaurus W).

Enfin, un mécanisme permettant d'aligner manuellement des autorités vers un des référentiels cités précédemment et de les grouper a été mis en place. Le défi à relever par l'équipe de FranceArchives est maintenant d'homogénéiser les autorités du portail (groupement des autorités et harmonisation des libellés), manuellement ou avec l'aide de la machine, pour les enrichir à partir d'alignements vers des bases externes et ainsi donner plus de visibilité aux métadonnées archivistiques françaises. Tous ces travaux, ainsi que cela avait été défini dans les objectifs originels du portail, seront restitués aux services producteurs des inventaires qui seront libres de les réutiliser ou pas, pour enrichir leurs propres métadonnées.

Les résultats encourageants de ces traitements, en particulier pour les toponymes, montrent aussi les limites de l'entreprise. Seul un pourcentage réduit des instruments de recherche présents sur le portail a pu être ainsi valorisé, puisque ces traitements doivent s'appuyer sur des données indexées et dont les libellés sont correctement normalisés.

- ... à la v2

L'objectif général du second marché de développement est de permettre l'accès aux métadonnées archivistiques à tout type de public, qu'il soit expert en recherche documentaire, débutant en recherche historique, demandeur d'un justificatif administratif, scolaire ou simple curieux en histoire, qu'il ait, ou non, une appétence et une facilité à utiliser des outils numériques.

La première condition pour atteindre cet objectif est de repenser l'ergonomie et la navigation du portail pour faciliter l'orientation de l'internaute en distinguant davantage les métadonnées archivistiques des contenus éditoriaux, sans toutefois exclure des renvois de l'un à l'autre lorsque cela est pertinent. Des outils d'aide et de suggestions, facilement accessibles sur chaque page, seront proposés en complément.

La seconde condition est d'améliorer la qualité des métadonnées archivistiques pour en augmenter l'interopérabilité et la visibilité en exploitant davantage encore les technologies du web sémantique (alignements, connexion à des référentiels externes). Cela permettra de proposer des modes de recherche et de visualisation innovants et des parcours de recherche pour des internautes ayant besoin d'être accompagnés.

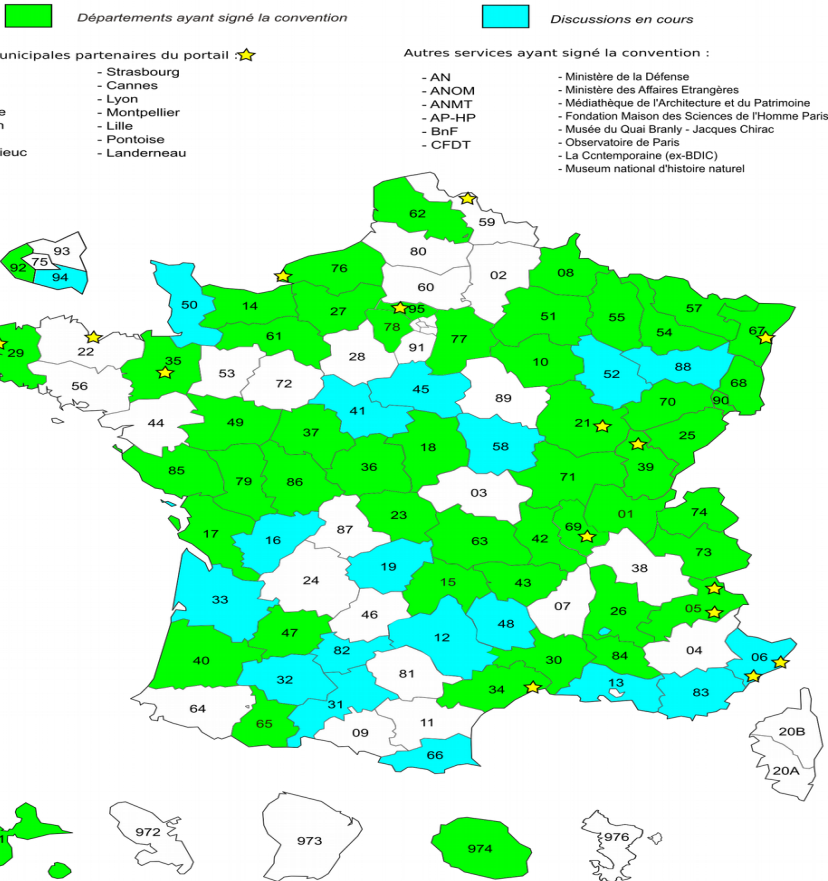
À terme, le modèle de données RDF, actuellement basé sur EDM (modèle du portail Europeana), sera mis en place dans des conditions plus précisément « orientées entités » avec RiC-O (Record in Context). Pour élargir l'offre du portail, en particulier pour les chercheurs en humanités numériques, il est envisagé de permettre la récupération de dumps RDF, d'ouvrir un Triplestore et de proposer un

SPARQL Endpoint.

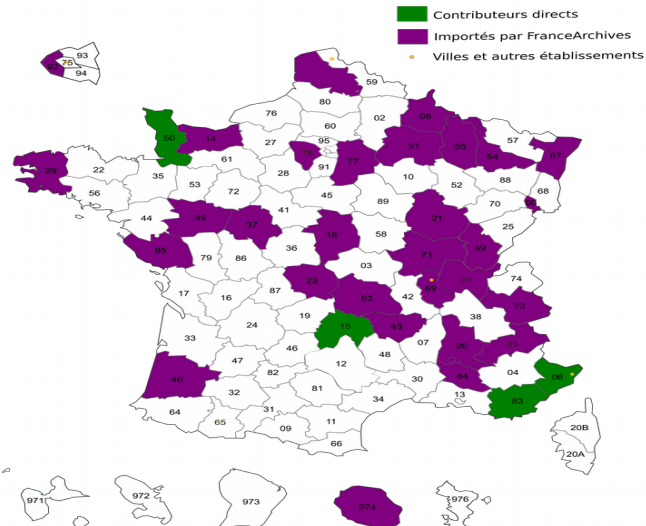
Par ailleurs, pour répondre à une demande forte, le portail s'ouvrira aux données généalogiques en intégrant des bases de données d'indexations nominatives provenant des moteurs Généalogie et Grand Mémorial, ainsi que des bases produites par les services d'archives (indexation collaborative, etc.). Le portail devra à terme intégrer également les descriptions des archives nativement numériques et celles des fonctions. Enfin, l'implémentation d'une visionneuse IIFF permettra de proposer aux utilisateurs une recherche fédérée dans les bases images compatibles des services d'archives.

Manonmani RESTIF
Bureau de l'accès aux archives et de la diffusion numérique

Participation des services d'archives au portail francearchives.fr



Participation des services d'archives français au portail européen des archives



Action culturelle et pédagogique

Un certain nombre d'éléments sont à votre disposition sur FranceArchives sous forme d'« articles », dans la rubrique Comprendre/Offre culturelle et éducative. Ces articles se veulent pratiques : ils renvoient aux textes et orientations en vigueur, tout en illustrant les sujets avec des réalisations de services d'archives, puisées en grande partie sur leurs sites internet. Ils sont destinés à être complétés et enrichis au fur et à mesure.

- **Les Micro-folies**

La note DGP/SIAF/2019/006 du 15 octobre 2019 (en ligne sur FranceArchives), qui présente le dispositif culturel des Micro-folies, invite les services à faire connaître et à proposer leurs ressources en termes documentaires et d'activités, voire à accueillir en leur sein une partie du dispositif.

On peut rapprocher les Micro-folies de la notion de « tiers-lieu ».

- **Action pédagogique**

Éducation artistique et culturelle (EAC)

La note DGP/SIAF/2019/003 du 27 septembre 2019 (en ligne sur FranceArchives) a rappelé le rôle de l'EAC, les dispositifs et les possibilités de financements qui y sont attachés.

Le ministère de la Culture prépare une **plateforme sur l'EAC**, qui sera une référence pour les acteurs comme pour les utilisateurs. Vous êtes invités à nous faire connaître les actions particulièrement réussies ou exemplaires que vous avez pu mener : elles pourront être proposées pour figurer sur la plateforme.

L'**éducation socio-culturelle** (ESC) menée par le **ministère de l'Agriculture** dans ses établissements d'enseignement peut recouper l'EAC. Les thèmes de l'alimentation, de l'agriculture et de l'environnement figurent parmi les privilégiés (voir FranceArchives : « Offres pédagogiques pour les lycées agricoles »). Des conventions régionales interministérielles existent – DRAC pilotes : Pays-de-la-Loire et PACA – pour développer des actions communes.

Exemples de dispositifs

« **C'est mon patrimoine !** » : dispositif hors temps scolaire (voir article sur FranceArchives).

« **La classe, l'œuvre !** » : dispositif ouvert aux services d'archives qui peuvent programmer la restitution du travail réalisé lors de la Semaine internationale des archives (8-14 juin 2020) : <https://www.reseau-canope.fr/la-classe-loeuvre/accueil.html>.

« **Une école, un chantier...des métiers** » : dispositif destiné à valoriser les métiers du patrimoine, les sites patrimoniaux et les architectures contemporaines.

Axes prioritaires du ministère de la Culture en 2020, en lien avec l'Éducation nationale

Art oratoire : en lien avec la demi-heure hebdomadaire en troisième pour travailler la prise de parole et l'art de lire un texte, ainsi qu'avec le grand oral du bac (voir article sur FranceArchives).

Éducation aux médias et à l'information : pour donner les clés de compréhension du monde contemporain et exercer l'esprit critique (voir article sur FranceArchives).

Livre et lecture : on peut utiliser le concours « Les petits champions de la lecture » (www.lespetitschampionsdelalecture.fr).

Pass Culture, application mobile géolocalisée

Le Pass Culture (<https://pass.culture.fr/>) concerne les 16-25 ans, qui se voient crédités de 500 € à leur 18 ans. Il est ouvert dans 14 départements d'expérimentation (Ardennes, Bas-Rhin, Côtes-d'Armor, Doubs, Finistère, Guyane, Hérault, Ille-et-Vilaine, Morbihan, Nièvre, Saône-et-Loire, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Vaucluse), mais tous les services peuvent mettre des propositions sur l'agenda culturel en ligne, les jeunes n'ayant pas de limite géographique pour utiliser leur Pass : visite des archives, expositions, conférences, ateliers, pratiques ludiques, ballades urbaines, etc. Dans la mesure du possible, il est conseillé de créer une offre spécifique.

Pour information, voir l'offre des Archives nationales : <http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/fr/web/guest/offre-pedagogique>

Mise à disposition des professeurs-relais

Les échanges que nous avons eus avec vous et les situations que vous nous avez fait remonter ont permis de nourrir une note à l'intention du cabinet du ministre de la Culture. Celui-ci a pris l'attache du cabinet du ministre de l'Éducation nationale pour évoquer nos sujets.

Des exemples de lettres de mission sont disponibles sur FranceArchives (article « Historique et missions des services éducatifs et pédagogiques »).

- **Agenda 2020 : quelques repères**

Actions spécifiques sur l'année

- Année de la bande dessinée

- 10^e anniversaire de l'inscription du « repas gastronomique des Français » sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité (UNESCO) : appel à projet prévu.

Calendrier mois par mois

Janvier : 4^e Nuit de la lecture (16-19).

Mars

- Semaine de la langue française.

- Semaine de la presse et des médias dans l'école (23-28).

Avril

- Premières Nocturnes de l'histoire (1^{er}).
- Journées européennes des métiers d'art (6-12).

Mai : 16^e Nuit européenne des musées (16).

Juin

- Journées nationales de l'archéologie.
- Festival de l'histoire de l'art à Fontainebleau sur le thème du Japon et du Plaisir (5-7).
- Semaine internationale des archives, sur le thème « Renforcer les sociétés du savoir » (8-14).
- Fête de la musique (21).

Septembre : Journées européennes du patrimoine (36^e édition), précédées de la journée dédiée aux scolaires (18-20).

Octobre

- Rendez-vous de l'histoire à Blois sur le thème « Gouverner ».
- Semaine du goût.
- Journées nationales de l'architecture.

Brigitte GUIGUENO
Bureau des études et des partenariats scientifiques